

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2016**

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 19 Février 2016 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

**Présents :** Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, M DONNET Louis, M FAYAD Ghassan, M MANGIN Jean-Baptiste, M SCHMITT Yann, M REYNAUD Guillaume, Mme FLAVIGNY Ghislaine, Mme GONOD Pascale,.

**Absents :** Mme DELAY Marie-Anne, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, M MEGER Jean-Luc, Mme COLLOMB Valérie.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M FAYAD Ghassan a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 22 janvier 2016. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD**

M. QUAIREL (Directeur des services) et Mme POUGET-GUILLINY (Directrice des finances) sont venus présenter l'avenir de la CCPG (voir document annexe).

### **TRAVAUX RD235-RD108**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision prise par le Conseil départemental d'apporter à la Commune une participation départementale de 419 049.00€ HT pour les travaux d'aménagement de sécurité sur les RD235 et RD108.

La réalisation des travaux de chaussée relevant de la compétence de deux maitres d'ouvrage, il est proposé de conclure une convention désignant la commune comme maitre d'ouvrage unique de l'opération concernée. Un cahier des charges est annexé à la convention fixant les modalités d'exécution de cette mission.

Le Conseil approuve (*délibération 2016-321*)

### **BIBLIOTHEQUE**

La Direction du Livre et de la Lecture a demandé un rapport d'activité de la bibliothèque afin d'établir des statistiques sur le fonctionnement des bibliothèques.

### **MEDIATHEQUE**

- Le projet soumis à la Commission sécurité a été validée par celle-ci.
- En vue de la publication des offres au printemps, le cahier des charges par lot est en cours de finalisation par l'architecte en charge du dossier.
- Les différentes demandes de subventions sont en cours, en particulier le dossier pour la DRAC qui doit être renvoyé avant le 31 mars 2016.

### **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

Le PEDT est engagé jusqu'en 2018, il ne devrait donc pas y avoir de changements d'horaires pour l'école d'ici là.

Pour la rentrée, le nombre d'enfants ne devraient beaucoup changer, à savoir 87 enfants cette année, pas de tout-petits.

Une réflexion est en cours sur le système de classe à double niveau, à garder ou remettre en place des classes suivies.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Chroniques 2016 : sortie imminente

- Syndicat des Vignerons : les membres réunis lors de l'assemblée générale choisissent de maintenir une nouvelle édition des Escapades pour 2016. Elle aura lieu chaque vendredi de juillet.
- Flavescence dorée : 2 foyers ont été détectés sur le domaine communal de Domazan, la Préfecture de région impose 3 traitements. Afin de limiter les dégâts collatéraux de ces traitements, le GEDON (Groupement de défense contre les organismes nuisibles) propose une formule de traitement novatrice, à savoir traiter uniquement un périmètre autour de la zone touchée ou le parcellaire. Les Vignerons attendent la réponse finale.  
Le GEDON propose également une réflexion sur le rattachement de la commune de Saze, incluses dans le périmètre des 3 traitements.
- Ouvrages de rétention et remédiations : Sous l'avis de JB MANGIN en charge de ce dossier, le Maire propose que la Commune, vu l'avancement du projet, se porte Maître d'ouvrage pour l'Etude et les travaux sur les ouvrages de rétention et remédiations (OR2) appelés maintenant ZTHA et que la Commune porte le projet par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune d'Estézargues.  
Le Conseil, ACCEPTE que la commune soit Maître d'ouvrage au nom des deux communes concernées (DOMAZAN et ESTEZARGUES) pour l'étude et les travaux des ZTHA, AUTORISE Monsieur la Maire à signer la convention avec la commune d'Estézargues portant délégation de la commune d'Estézargues envers la commune de Domazan, DIT QUE le plan de financement annonce un autofinancement de 10% des travaux par commune, soit 20 000€HT, tel que 5 000€ la première année et 15 000€ la deuxième année, DIT QUE les crédits de cette dépense sont placés au budgets primitifs 2016 et 2017 de la commune en fonction de pôles concernés (étude + terrain en 2016 et travaux en 2017) , AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention : Fonds européens FEADER 413 auprès de la DDTM du Gard. (*délibération 2016-319*)
- Cantine : Monsieur le Maire rappelle la mise en place du logiciel de réservation de la cantine impliquant des « porte-monnaies » virtuels dont les fonds ne sont remboursables qu'après autorisation.  
Il demande au Conseil de valider la possibilité de remboursement exceptionnel au bénéfice des familles qui en a feront la demande par courrier.  
Le Conseil accepte (*délibération 2016-320*)
- ZI : G. Flavigny expose un problème de poussière important les jours de grand vent venant des entreprises situées coté Rochefort du Gard, et traversant la route nationale cause des soucis de visibilité.
- Enduro : P GONOD annonce que l'enduro (cours de motos) organisée par le moto-club de Domazan, aura lieu le 1<sup>er</sup> mai. Les modalités d'organisation sont en cours de finalisation. 450 motos sont prévues.
- Association des Parents d'Elèves : A CAPPELI explique que l'APE prévoit différentes activités telles qu'un méchoui en avril, le carnaval le 15 avril, une kermesse le 24 juin, un marché de Noël un week-end en décembre.
- Associations :
  - une nouvelle association a été créée : AIRSOFT
  - l'association Plaisir de lire se réunira pour son Assemblée générale le 8 mars prochain
- Salon des Maires de Nîmes : cette année le salon des maires a reçu 70 exposants
- Bornes de recharge de véhicules électriques : la station de recharge se situera avenue du Pont afin de faciliter l'accès au plus grand nombre.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.*

*Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.*